

PV nuls

EXCES DE VITESSE - RADAR MOBILE

Des centaines de PV pourraient être frappés de nullité

...Si les accusations de certains avocats se confirment, elles devraient faire le bonheur de centaines d'usagers de la route de notre région, surpris en excès de vitesse entre le 15 mai et le 29 août dernier : un auditeur de justice et avocat, spécialisé dans le droit routier, affirme que l'immense majorité des PV pour dépassements de vitesse mesurés, durant cette période, par un radar mobile, sont « juridiquement nuls ».

« Une erreur de l'administration devrait sauver les automobilistes : le modèle de radar mobile le plus utilisé, l'Eurolaser (un cinémomètre laser se présentant sous la forme de jumelles, NDLR), n'a pas été vérifié dans les temps », explique Me losca, avocat azuréen, très attentif aux failles juridiques...